



Journal

Info-Laniel



2021

Version en français



Territoire non organisé de Laniel

2000, Adrien-Denis, Boîte 3, Casier 4
Laniel (Québec) J0Z 2K0

Téléphone : 819-634-3123

Télécopieur : 819-634-3124

municipalite.laniel@mrctemiscamingue.qc.ca

<http://temiscamingue.net/laniel/>

Jours et heures d'ouverture :

Vendredi : fermé

Lundi au jeudi : variable

Mercredi : 9h00 à 12h00

Auteure

Susie Trudel

Directrice générale

Comité municipal de Laniel

Photos

Marie-Pier Valiquette, Témiscaming

Susie Trudel, TNO Laniel

France Lemire, Tourisme AT

Andrée Nault

Conseil municipal

Conseil municipal

Patricia Noël
Présidente

Christine Morin
Conseillère de Laniel

Sylvain Denis
**Conseiller de
Laniel**

Maurice Dubois
Conseiller de la Baie McAdam

Marc Girard
Conseiller de la Baie Dorval

Susie Trudel
Directrice générale



De gauche à droite :

Marc Girard, Patricia Noël, Maurice Dubois, Christine Morin et,
Sylvain Denis

Table des matières

Mot de la présidente.....	6
Informations générales.....	7
Écocentres.....	8
Sécurité incendie.....	12
Travaux sur propriétés.....	16
Sports, loisirs, chasse et plein air.....	19
Tourisme et évènements.....	24
Internet.....	27
Animaux.....	28
Budgets.....	29
Chemins municipaux en 2020.....	32

Services d'urgence

Ambulance – Police – Pompier

911

Accessible par téléphone cellulaire (on vous posera des questions pour vous localiser)

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à tous,

Il nous fait plaisir de vous présenter la 21^{ième} édition de notre journal municipal. Ce document contient des informations pratiques concernant le budget, des règlements, les permis, la gestion des matières résiduelles et autres informations dont l'ouverture des lacs ensemencés Laniel 1 et 2 et un nouveau point d'eau potable public.

Nous avons également procédé à la mise en place d'un nouveau règlement concernant la conformité des installations septiques pour notre territoire. Celui-ci s'inscrit dans nos mesures de protection et de gestion du lac afin de préserver un environnement naturel de qualité et un lac en santé.

Un petit mot pour vous rappeler que Laniel fêtera son centenaire en 2023. La pandémie a ralenti notre élan de festivité, mais dès qu'il le sera possible, un comité sera formé afin de planifier un évènement. Nous vous invitons à nous partager vos idées et souvenirs, qui pourrait agrémenter ce projet.

Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents et villégiateurs. Nous espérons que vous profiterez paisiblement de Laniel.

En terminant, je remercie le conseil du Comité Municipal, pour l'excellent travail réalisé depuis les dernières années. Il est agréable de travailler dans une ambiance respectueuse et d'ouverture lors de nos discussions. Merci également à Susie, notre directrice générale, qui depuis plus de 25 ans, s'applique à la gestion et au développement de notre milieu avec professionnalisme.

Sur ce, bon été 2021 et au plaisir de vous croiser.

Patricia Noel, présidente

Informations générales

Assemblée municipale

Chaque mois, nous avons une réunion municipale à laquelle les citoyens peuvent assister avec une période de questions de 30 minutes au début de l'assemblée et de 15 minutes à la fin de la rencontre. Ces réunions se tiennent les 3^e ou 4^e lundi ou mardi chaque mois. Renseignez-vous si vous voulez y assister. Vous pouvez retrouver le procès-verbal des réunions du Comité municipal de Laniel sur notre site web.

Élection municipale 2021

À l'automne 2021, il y aura des élections municipales pour toutes les municipalités du Québec. Si vous êtes intéressé à vous présenter pour un poste à Laniel, informez-vous au bureau municipal.

Défibrillateur accessible au bureau municipal

Grâce à l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, le Comité municipal de Laniel a pu se procurer gratuitement un défibrillateur externe automatisé (DEA).

Ce défibrillateur est accessible au bureau municipal depuis l'hiver 2014. Étant donné que le bureau municipal n'est pas ouvert en permanence, voici les numéros de téléphone de quelques personnes qui pourront vous donner accès au défibrillateur plus facilement :

Robert Caya : 819-629-9094 Christine Morin : 819-634-2097

Patricia Noël : 819-629-6611 Bureau municipal : 819-634-3123.

Facebook Laniel

Laniel a maintenant sa page Facebook. Devenez amis! Partagez vos commentaires et photos!

Important : Gravières sur le territoire de Laniel

Le Comité Municipal de Laniel détient 3 baux pour des gravières sur son territoire qui appartiennent au ministère des Ressources Naturelles. Deux de ces gravières sont situées à la Baie McAdam et une à la Baie Dorval. Il est **strictement interdit** de prendre du matériel qui appartient au Comité Municipal. Ce matériel sert en exclusivité pour nos chemins municipaux. Des amendes par la Sûreté du Québec ou factures de la municipalité seront envoyées aux contrevenants. Si vous avez besoin de gravier qui ne fait pas partie de l'inventaire du Comité Municipal, informez-vous au bureau car il y aura une redevance à payer au MRN.

Écocentres

Dépotoirs

Comme vous le savez, les dépotoirs de Laniel et de Baie Dorval sont fermés depuis le 10 mai 2010. Les deux dépotoirs ont été nettoyés et les tranchées enterrées. Les déchets domestiques et le recyclage ne sont plus acceptés dans ces dépotoirs.

Horaire pour les « encombrants »

Vous pourrez aller porter les « encombrants » à l'Écocentre de Laniel ou de la Baie Dorval.

Horaire Écocentre de Laniel	
1 ^{er} samedi de mai au 1 ^{er} samedi d'octobre	Tous les samedis 9h00 à 11h30
Mi-mai à la mi-septembre	Tous les mercredis 10h00 à midi
L'Écocentre sera fermé pour le reste de l'année.	

Horaire Écocentre de la Baie Dorval	
1 ^{er} samedi de mai au 1 ^{er} samedi d'octobre	Tous les samedis de midi à 14h00
L'Écocentre sera fermé pour le reste de l'année.	

Veuillez noter que si l'horaire ne vous convient pas, vous pouvez en tout temps aller porter vos « encombrants » au relais Écocentre de Fabre :

Lundi au samedi : 9h00 à 16h00
Fermé le dimanche et les jours fériés
Information : 819-634-2233

Un surveillant sera sur place pour que vous déposiez chaque « encombrant » au bon emplacement. Le surveillant prendra votre nom et adresse pour vérifier que vous avez bien une propriété sur le territoire de Laniel. Le Comité municipal de Laniel a fait l'achat de deux conteneurs de 37 verges, qui, une fois pleins sont transportés à Fabre pour y être vidés. Il y a des frais pour le Comité municipal de Laniel pour faire vider ces conteneurs. Toutes ces mesures sont prises pour répondre aux exigences du *ministère de l'Environnement*.

N. B. Nous demandons que les matériaux apportés aux dépotoirs soient d'une longueur de 4 pieds maximum, sinon ils seront refusés.

Avis aux propriétaires de chalet où il n'y a pas de service de collecte

Au mois de mai 2014, le Comité municipal de Laniel a dû enlever les conteneurs noirs et bleus qui étaient au quai municipal de Laniel. Ces conteneurs ont été déplacés au relai Écocentre de Laniel.

Ces conteneurs noirs et bleus sont pour **l'usage exclusif** des propriétaires de chalets où il n'y a pas de service de collecte. Vous pourrez y déposer vos déchets et recyclages en respectant l'horaire indiqué ci-dessus.

Frais pour travaux majeurs

Pour les travaux majeurs, vous devrez louer vous-mêmes un conteneur de 30 ou 40 verges à des entrepreneurs de la région. Des frais vous seront facturés si vous utilisez les conteneurs de la municipalité.

On entend par travaux majeurs : démolition d'un bâtiment, nettoyage à la suite d'un incendie, etc... Le tout sera jugé cas par cas, soit par l'inspecteur municipal lors de la remise du permis ou par l'employé de l'Écocentre.

Pour les matériaux comme les **branches**, les **arbres**, le **bois de construction** ou les **résidus de moulin à scie** privé, **il n'y a pas de frais.**¹

Pour les branches, arbres ou résidus de moulin à scie, nous demandons aux résidents de la Baie Dorval de les porter au relai écocentre, à l'emplacement désigné. Pour les résidents de la Baie McAdam, veuillez les porter à l'emplacement déjà existant (passé le chemin de phase 2).

Pour ces deux emplacements, on ne doit retrouver rien d'autre que du bois. Aucun matériau avec clous ni papiers noirs, etc. ne doivent se retrouver sur les lieux. Dans le cas de non-respect de cette demande, **le ministère de l'Environnement fera fermer ces emplacements.**

Pour les résidents du village et autres, vous pourrez apporter vos branches, arbres, bois de construction ou résidus de moulin à scie au relai écocentre de Laniel. Nous demandons pour les relais écocentre de Laniel et de la Baie Dorval de couper les branches et arbres à 4 pieds maximum sinon ils ne seront pas acceptés.

Emplacement pour appareils ou équipements encore fonctionnels

Il y aura un endroit désigné pour mettre des choses qui ne sont plus utiles pour vous, mais qui sont encore en assez bon état pour servir à d'autres.

Exemple : chaise de jardin, bicyclette, vaisselle, livre, etc...



¹ Image de « Madebyoliver », <http://www.flaticon.com>

Liste des « encombrants » qui sont acceptés aux relais écocentre

- Matériaux de construction, rénovation ou démolition (4 pieds maximum)
- Branches, arbres et résidus de moulin à scie (4 pieds maximum)
- Pneus sans jantes provenant du Québec (diamètre global n'excède pas 48.5 pouces)
- Métaux
- Bonbonne de gaz propane
- Peintures, huile, filtres et contenants d'huile
- Piles et ampoules fluocompactes
- Appareils électriques, électroniques, informatiques ou électroménagers (grille-pain, radio, ordinateur, cuisinière, lave-vaisselle, congélateur, etc..)
- Meubles, matelas, linge, vaisselle
- Pelouse



Liste des « encombrants » non acceptés aux relais écocentre

- Bardeaux d'asphalte
- Pneus avec jantes
- Pneus de 48,5 pouces et plus
- Batterie d'auto (elle peut être apportée chez votre garagiste)
- Carcasses d'auto (vous devrez appeler vous-même l'entrepreneur de ferraille)
- Cendre



Bardeau d'asphalte

Veillez noter que depuis 2016 le bardeau d'asphalte n'est plus accepté dans nos relais d'Écocentre de Laniel ou de la Baie Dorval. Vous devrez porter votre bardeau d'asphalte vous-même à l'Écocentre de Fabre ou louer un conteneur d'une entreprise de la région.^{2,3}

² Image de « Kirill Kazachek », <http://www.flaticon.com>

³ Image de « Freepik », <http://www.flaticon.com>

Bac vert pour le compostage

Depuis décembre 2011, tous les résidents à l'année et propriétaires de chalets qui le désiraient ont reçu un nouveau bac pour la collecte des matières organiques. Une plateforme de compostage a été implantée sur le site de l'Écocentre de la MRC de Témiscamingue (MRCT) de Fabre.

La MRCT a uniformisé la couleur des bacs à l'échelle de son territoire

Bac **bleu** : matières recyclables

Bac **noir** : déchets

Bac **vert** : matières organiques à composter

Le Comité municipal de Laniel recommande fortement à chaque propriétaire de chalets occupant régulièrement ou pendant de longues périodes leur établissement de se procurer le bac vert pour les matières organiques.

Si vous ne l'avez pas reçu, vous trouverez ci-joint le calendrier des collectes pour 2021. Le calendrier est également accessible sur notre site web.

Vous voulez bien **trier et récupérer** : voir l'information pour la nouvelle application mobile « **ÇA VA OÙ?** » au www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

⁴ Image de « Freepik », <http://www.flaticon.com>

Conseil pour diminuer la facture de collecte dans sa municipalité

Ne mettez pas votre bac au chemin s'il est presque vide, car la municipalité est facturée à l'heure pour le ramassage de ses bacs.

Plus il y a de levées = plus la facture est élevée!

Pour la levée, n'oubliez pas de conserver un mètre (3.3 pieds) entre chaque bac ou tout obstacle (arbre, clôture, etc...) Les roues de votre bac doivent être sur le côté de votre terrain.⁴

Compost disponible pour tous

Le relai Écocentre de Fabre offre gratuitement aux citoyens du compost qui peut servir pour l'aménagement paysager. Ce compost n'est pas utilisable pour les jardins de légumes.

Un voyage de camion ou de remorque par citoyen sera offert.

Renseignez-vous au 819-634-2233. Horaire du lundi au samedi de 9h00 à 16h00.



Sécurité incendie

Entente de 3 ans avec la Ville de Témiscaming

Le Comité municipal de Laniel a conclu avec la ville de Témiscaming une entente relative à la protection contre l'incendie pour protéger tout le territoire de Laniel (accessible par les camions incendie). En 2019, le coût relié à cette entente était de 60 527\$. En 2020 et 2021, ce montant sera indexé au taux d'inflation annuelle basé sur l'indice de prix à la consommation (IPC).

Le schéma de couverture de risque en sécurité incendie imposé par le gouvernement du Québec nous oblige également à fournir des points d'eau. À l'été 2017, nous avons, après études et obtention des autorisations des ministères concernés, fait l'installation d'une borne sèche au **quai municipal de Laniel**.

Nous travaillons actuellement à la mise en place d'une borne sèche pour le secteur de la **Baie McAdam**. Les autorisations ont tous été reçues auprès du ministère de l'Environnement. A la suite de problèmes techniques à l'automne 2020, la borne sèche devrait être fonctionnelle pour l'été 2021.

Pour le secteur **Baie Dorval** : nous étudions présentement la possibilité de faire l'installation d'un réservoir d'eau souterrain car la mise en place d'une borne sèche dans ce secteur n'est pas possible. Une demande de bail pour un terrain pour la mise en terre de ce réservoir a été soumise auprès du Ministère des Ressources Naturelles depuis plus d'un an. Aussitôt que nous aurons le bail, nous pourrons faire la demande auprès du ministère de l'Environnement pour un certificat d'autorisation. Pour le budget 2021, nous avons inclus un montant de 52 000\$ pour ce réservoir.

Ainsi en cas d'incendie, vous contactez directement le 911, qui eux, se chargent d'appeler la brigade des pompiers de Témiscaming. Si vous signalez un incendie, soyez précis dans la localisation de l'incendie (secteur, n° d'immeuble, nom de la rue).

Nous vous rappelons que votre numéro d'immeuble doit être lisible et visible en tout temps afin de faciliter le travail de tous les services d'urgence (police-ambulance-pompier).

Les chiffres servant à identifier le numéro d'immeuble d'un bâtiment doivent être placés en évidence pour qu'il soit facile de les repérer à partir de la voie publique.



Pompe à feu

Voici la localisation de pompes à feu dans chaque secteur :

Village de Laniel

Quai municipal

Baie McAdam phase 1

Rive chez Dominic et Roger Drolet	n° d'immeuble 925
Quai de Walter Beevor	n° d'immeuble 1001
Rive chez Denis Gauthier	n° d'immeuble 1033

Baie McAdam phase 2

Rive chez Victor Baronette	n° d'immeuble 1052
----------------------------	---------------------------

Baie Dorval

Quai de Bob Budreau	n° d'immeuble 107
Quai de Luc Laforest	n° d'immeuble 186
Quai de Donald Stemp	n° d'immeuble 302

Panneaux indiquant le taux d'inflammabilité en forêt

Le Comité municipal de Laniel a fait l'installation de quatre (4) panneaux indiquant le taux d'inflammabilité en forêt. Ces panneaux sont installés aux entrées de la Baie Dorval, la Baie McAdam, la Baie des Plongeurs, du chemin du ski et au quai public à Laniel. Une flèche indicatrice est ajustée selon les prévisions de la *Société de protection des forêts contre le feu* (SOPFEU).

Nous croyons que ces panneaux d'inflammabilité sont utiles pour sensibiliser nos citoyens et nos visiteurs aux dangers d'incendie en forêt.

SVP, ne pas toucher à ces panneaux, des personnes sont désignées pour ajuster la flèche.

L'indice du danger d'incendie en forêt est disponible sur le site internet suivant : www.sopfeu.ca.

A l'été 2018, il y a eu plusieurs feux de forêt à proximité de Laniel. Plusieurs résidents ont appelé la brigade de pompiers pour signaler des odeurs de fumée. Nous recommandons aux citoyens d'appeler directement la SOPFEU au 1-800-463-3389 qui eux pourront vous renseigner sur les feux à proximité et de la provenance de l'odeur de fumée.

Extincteurs

Une entreprise témiscamienne offre un service complet de vente et d'entretien d'extincteurs portatifs. Pour toutes questions ou informations, contactez :

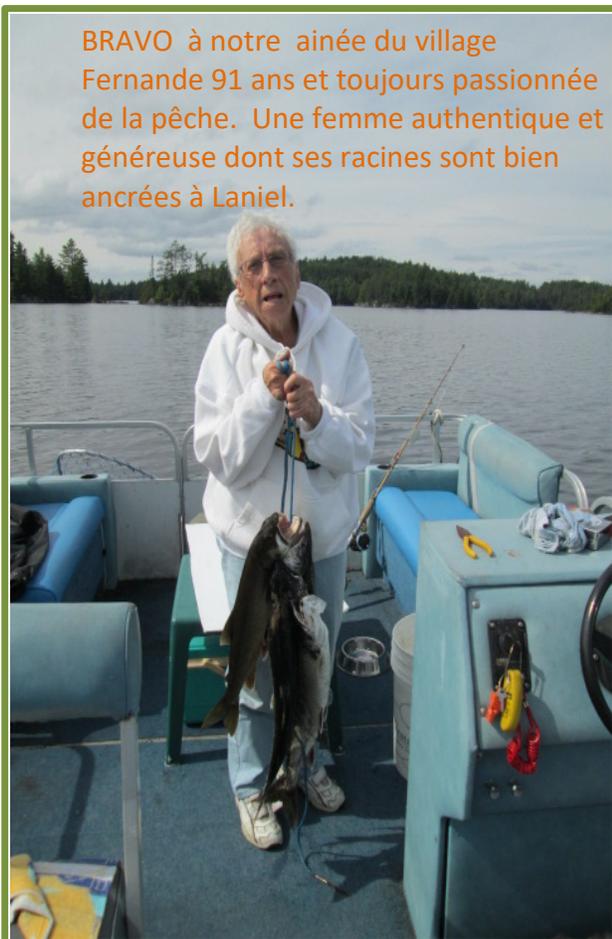
Services Pyro-Pro

Richard Pleau

819-629-9965

richard_pleau4@hotmail.com

Avertisseur de monoxyde de carbone : Un nouveau règlement demande de faire l'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone (CO) dans tous logements dans lesquels un appareil à combustion est installé. Ce règlement s'applique également à tous logements auxquels un garage est attaché.



BRAVO à notre ainée du village Fernande 91 ans et toujours passionnée de la pêche. Une femme authentique et généreuse dont ses racines sont bien ancrées à Laniel.

Avez-vous votre avertisseur de fumée?

- Changez les piles régulièrement
- Installez un avertisseur de fumée par étage. Un nouveau règlement pour les constructions neuves demande d'avoir un avertisseur de fumée dans chaque lieu où l'on dort.
- Vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.

Ramonage de cheminée

Aucune entreprise n'offre ce service au Témiscamingue. Ainsi, pour les citoyens qui souhaitent faire ramoner leur cheminée, l'entreprise Lamarche Service, qui est située à Rouyn-Noranda, est disponible pour venir couvrir le territoire de la MRC de Témiscamingue. Voici les coordonnées de l'entreprise :

Lamarche Services

2291, boul. Témiscamingue

Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1K6

819-763-8647

m.lamarche@lamarcheservices.com

Gestion des permis de brûlage domestique

Les citoyens de la municipalité de Laniel doivent suivre la réglementation décrite dans la *Loi sur les forêts* qui stipule entre autres que du 1^{er} avril au 15 novembre, nul ne peut faire un feu en forêt ou à proximité de celle-ci à moins de détenir un permis délivré à cette fin par un garde-feu (*article 135*).

Malgré l'*article 135*, toute personne peut, sans permis, faire un feu de camp en forêt ou à proximité de celle-ci ou un feu pour nettoyer un terrain résidentiel ou de villégiature. Toutefois, cette personne doit:

1. nettoyer au préalable l'endroit où elle doit allumer le feu, en enlevant de la surface, dans un rayon suffisant pour empêcher le feu de se propager, toute terre végétale et tout bois mort, ainsi que toutes branches, broussailles et feuilles sèches;
2. éteindre complètement le feu avant de quitter l'endroit.

Toute personne qui fait un feu en forêt ou à proximité de celle-ci doit rester sur les lieux jusqu'à ce que le feu soit complètement éteint.

Du 1^{er} avril au 15 novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé.

En période de sécheresse, une demande doit être faite au bureau municipal pour savoir si la SOPFEU (Société de protection des forêts contre le feu) permet de faire du brûlage.

SOPFEU: 1-800-463-3389

Vous trouverez ci-joint un collant avec le numéro de téléphone de SOPFEU. Collez-le sur votre téléphone pour l'avoir toujours à portée de main.⁵

⁵ Image de « Icomoon », <http://www.flaticon.com>

Travaux sur propriétés

Informez-vous auprès de votre inspecteur municipal avant d'entreprendre tout genre de travaux.



Permis de construction ou rénovation

On vous rappelle qu'un permis est nécessaire pour toute construction, rénovation ou démolition. Les bâtiments accessoires tels que remise, garage ou autres, doivent être situés à 35 pieds de la ligne des hautes eaux du lac.

À l'intérieur du 35 pieds, soit de 0 à 35 pieds de la rive, aucun genre de construction ou modification de la rive ou du sol n'est permis. Vous devez conserver la végétation (arbres, arbustes, etc...) Un corridor de 4.9 mètres est permis pour accéder à votre quai ou la rive. Les maisons ou chalets doivent être situés à 50 pieds de la ligne des hautes eaux du lac exception pour les propriétaires de la Baie McAdam où il y a des restrictions extraordinaires. Aucun travail de construction n'est permis en bordure de la rive sans autorisation de votre municipalité et du *ministère de l'Environnement*.

Un permis est nécessaire pour la construction et la réparation d'un quai. Depuis le printemps 2001, pour les nouvelles constructions, seulement les quais flottants, quais sur piliers ou pilotis sont permis. Si vous avez un quai avec cage ou crible et que vous voulez réparer votre vieux crible ou cage, vous devez vérifier auprès de l'inspecteur municipal, car il est interdit de refaire ces derniers au complet. Si vous contrevenez à ce règlement, vous commettez une infraction auprès du *ministère de la Faune* et pourriez recevoir une amende.

Pour les personnes qui ne possèdent pas un titre de propriété ou un bail (si le rivage n'est pas votre propriété) et qui veulent faire l'installation d'un quai, ces personnes devront avoir une autorisation du propriétaire soit le ministère des Ressources naturelles. ⁶

⁶ Image de « Freepik », <http://www.flaticon.com>

Abris à bateau

La construction d'abris à bateau nécessite la demande d'un permis avant la construction. La construction d'abris à bateau est permise avec les conditions suivantes:

- les règlements provinciaux, fédéraux et municipaux sont respectés,
- l'abri ne doit pas nuire à la libre circulation,
- un seul abri par terrain est permis,
- la construction d'abris à bateau sera permise dans tous les secteurs du lac Kipawa sur le territoire de Laniel,
- l'abri ne doit avoir qu'un toit (les côtés ouverts),
- les matériaux utilisés pour le toit devront être neufs et devront être soit de la **tôle prépeinte**, des **bardeaux d'asphalte**, une **toile** ou du **vinyle**.
- dimensions maximales:
 - 10 mètres de longueur ou 10% de la largeur du plan d'eau,
 - 8 mètres de largeur,
 - 2,5 mètres de hauteur,
- la construction doit avoir une belle apparence et s'harmoniser avec son environnement.

Les terrains et bâtiments doivent être gardés dans un état propre, sécuritaire et esthétique.

Vidange de la fosse septique - Été 2021

Pour ceux ou celles qui veulent faire vider leur fosse septique à l'été 2021, veuillez contacter l'entreprise **Équipement Lauzon** de Notre-Dame-du-Nord au **819-723-2885**. Cette entreprise s'occupe de la vidange des fosses septiques pour Laniel depuis plusieurs années. Votre fosse septique doit être vidangée si l'épaisseur de la couche d'écume est de 12 centimètres et plus ou lorsque la couche de boues est de 30 centimètres et plus.

Gestion intégrée des fosses septiques

Le Regroupement des organismes de Bassins Versants du Québec (ROBVQ) vient de produire une boîte à outils fonctionnelle concernant la problématique de l'évacuation et du traitement des eaux usées des résidences isolées.

Pour plus d'information :

<http://www.obvt.ca/guides/septiques>

Fosse septique et champ d'épuration

Depuis janvier 2005, un règlement du *ministère de l'Environnement* est en vigueur concernant l'installation de fosses septiques. Une étude de sol, un plan de localisation et une recommandation de l'installation septique sont obligatoires.

C'est seulement après la réception des données ci-mentionnés, que l'inspecteur municipal pourra vous émettre un permis d'installation septique.

Informez-vous auprès de votre inspecteur municipal qui vous donnera la liste des consultants qui offrent ce service.

À l'été 2021, le Comité Municipal a accepté l'offre de service de l'OBVT (L'Organisme de bassin versant du Témiscamingue) pour faire la vérification de l'état général de l'installation septique pour 25 résidences ou chalets accessibles en bordure du lac Kipawa et dont la municipalité n'a jamais émis de permis d'installation septique.

Une lettre sera envoyée aux propriétaires des habitations sélectionnées afin de prendre rendez-vous. Les propriétaires devront rendre accessible leur fosse septique. En cas de non-conformité, les propriétaires auront une année pour se conformer.

Un nouveau règlement est en vigueur depuis mars 2021 pour la conformité des installations septiques lors de vente de propriété.

Vous trouverez ce règlement en pièce jointe.

Nouveau règlement en vigueur depuis 2014

Un règlement sur la perception des sommes dues à la municipalité a été adopté par la MRC de Témiscamingue. Ce règlement permet au Comité municipal de Laniel de demander des études et des plans par des consultants pour des installations septiques non conformes sur le territoire de Laniel. Ce règlement permet de facturer le coût de ces analyses sur le compte de taxes du contribuable sans passer par un tribunal.

Règlement concernant les roulottes

Nous désirons informer les propriétaires ou locataires de terrain sur le territoire de Laniel qu'un permis d'occupation pour les roulottes installées de façon permanente et l'imposition d'une compensation pour services municipaux est en vigueur depuis le 4 juillet 2006. Le Comité municipal de Laniel a mis en application ce nouveau règlement en janvier 2007. Les roulottes doivent être installées à plus de 35 pieds de la rive. Donc si vous désirez installer une roulotte qui restera en permanence sur votre terrain, vous devez contacter l'inspecteur municipal.

Sports, loisirs, chasse et plein air

Ski de fond et raquettes de Laniel

Pour une activité hivernale, le comité des loisirs de Laniel entretient les sentiers de ski de fond et de raquettes, depuis janvier 1979. Un parcours de **7 km** vous est offert gratuitement. La motoneige est strictement interdite dans les sentiers de ski de fond.

Droit de passage VTT pour les résidents (saison estivale)

Le club de VTT du Témiscamingue accorde un droit de passage pour les résidents de Laniel sur le sentier de VTT dans le village sur une distance de **1,1 km** soit du Camp la Lucarne (côté sud) à la dernière résidence (côté nord) pour la saison estivale.

Cependant, les résidents devront se conformer, comme tout autre utilisateur : le port du casque, avoir l'âge requis et tout autre règlement émis par le ministère.

Pour ceux qui veulent se promener à l'extérieur de cette limite, vous devez acheter le droit d'accès au sentier.

Nouveau

Lac à la truite mouchetée

En septembre 2017 et 2018, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le Comité municipal de Laniel et quelques bénévoles ont fait l'ensemencement de truites mouchetées dans deux petits lacs, dans le secteur de Laniel. C'est près de 11 000 truites mouchetées qui ont été réparties dans ces deux lacs et cela sans aucuns frais de la part du ministère.

Pour ceux qui aiment la pêche hivernale, la pêche y sera permise à l'hiver 2022 mais seulement pour le mois de mars. La pêche estivale y est permise, à l'été 2021. Même période de pêche que pour la truite grise sur le lac Kipawa. Vérifier la réglementation auprès du ministère de la Faune pour la période de pêche et le nombre de prises permises par jour par personne.

Le permis de pêche est obligatoire.

La réglementation et la surveillance de ces lacs sont gérées par les agents de protection de la faune. Une carte de membre est vendue par le Comité Municipal pour aider à défrayer les coûts d'ensemencement pour les années futures. Cette carte de membres ne donne pas de droit de passage au sentier de VTT ou de motoneiges. Ces cartes sont en vente au bureau municipal ou au nouveau dépanneur O Persay. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le bureau municipal.



Bâtiment d'accueil et halte nautique

Le Comité municipal a fait l'acquisition, en décembre 2017, d'un bâtiment situé près du quai municipal, dans le village de Laniel. Ce bâtiment, loué par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), a été transformé en un **poste d'accueil**, pour le parc Opémican : secteur Laniel. Pour information sur les services offerts : 819-627-3551 poste 6950.

Le financement et l'entretien de ce bâtiment se font à même les revenus de location.

Une **halte nautique** a été aménagée durant l'hiver 2018 près de ce poste d'accueil. Cette halte nautique offre une douzaine d'emplacements de quais pour les embarcations diverses avec service de vidange de bateaux. Si vous êtes à la recherche d'un emplacement de quai, n'hésitez pas à nous contacter. Des luminaires et caméras de surveillance ont été installés au printemps 2019 pour rendre l'emplacement plus sécuritaire. L'électricité a été installée sur les quais à l'été 2020 avec barrière cadenassée pour qu'il n'y ait pas de flânages sur les quais.



Station de pompage de bateau

Nous vous rappelons que la station de pompage est toujours en fonction au quai municipal de Laniel. Le coût par vidange de bateau est de **45 \$**. Nous avons fait l'installation d'affiches annonçant ce service à plusieurs endroits sur le territoire de Laniel. Il est très important de conserver l'eau du lac Kipawa claire et propre. À l'été 2021, il y aura un horaire fixe pour la vidange de bateau.

Bouées avec limite de vitesse sur le lac Kipawa

Pour faire suite à la restriction de limite de vitesse qui a été imposée sur le lac Kipawa à l'été 2002, des bouées avec limite de vitesse de **10 km/h** (pas de vagues) ont été installées à la Baie McAdam, la Baie Dorval, Baie des Plongeurs et la Baie de Laniel. Ces bouées sont munies de clignotants pour être plus sécuritaires à la tombée de la nuit. Il faut se souvenir que ces limites de vitesse sont établies afin d'assurer la sécurité des baigneurs et de protéger les berges du lac et les bateaux attachés aux quais.

Nous vous rappelons que la restriction suivante est imposée et applicable par la *Sûreté du Québec* : *Restriction imposée sur le lac Kipawa dans le territoire non organisé de Laniel, concernant la limite de vitesse des embarcations à moteur pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre de chaque année. Limite maximale de vitesse de 10 km/heure jusqu'à une distance de 30 mètres des berges du lac pour tous les types et forces de moteurs à essence, électriques ou autres, incluant les motos marines.*

Dans la bande de 30 mètres établie, le ski nautique est autorisé strictement pour les départs et les arrivées des skieurs et des skieuses.

Le Conseil municipal de Laniel autorise généralement tous les agents de la paix de la *Sûreté du Québec* à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant, à délivrer des constats d'infraction pour toutes contraventions à l'une des dispositions de la présente et ainsi à procéder à son application. Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende selon la réglementation à cet égard.

Deux panneaux de 4 X 8 pieds ont été installés à l'été 2007 à l'entrée ouest du canal de la Baie McAdam ainsi qu'à l'entrée de la Baie de Laniel pour sensibiliser les utilisateurs à l'importance de ralentir. Ces deux panneaux ont été conçus selon les normes du bureau de la sécurité nautique de *Transports Canada*. Un nouveau panneau de 4 X 8 pieds a été installé à l'entrée de la Baie Dorval à l'été 2016.

D'autres panneaux de 45 cm indiquant 10 km/h maximum ont également été installés dans les endroits les plus étroits de la Baie Dorval et de la Baie McAdam.

Saviez-vous que...

Il est interdit de se coucher, de se loger, de mendier ou de flâner dans un endroit public ou une aire privée à caractère public selon l'article 15 du règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicables par la *Sûreté du Québec*.

Ces endroits publics sur le territoire de Laniel sont les suivants :

- l'île Clermont et l'île du Huard sur le lac Kipawa (îles aménagées et entretenues),
- le parc de la Promenade dans le village de Laniel,
- le Quai municipal à Laniel,
- l'héliport à la Baie McAdam.

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de **40 \$** pour une première infraction et de **120 \$** en cas de récidive. Si l'infraction continue, elle constitue, jour par jour, une infraction distincte et la pénalité prescrite pour cette infraction peut être imposée pour chaque jour où l'infraction se poursuit.

Le Comité municipal de Laniel fait face chaque année à des problèmes d'amarrage de bateaux et plus particulièrement les bateaux-maisons aux deux îles aménagées. Il est toujours interdit d'occuper un espace pour une période de plus de quelques heures sur ces deux îles (camping en bateau ou avec tente interdit).

Nous demandons à nos résidents de respecter ce règlement pour permettre à tout le monde de profiter de ces emplacements.

Afin d'améliorer la situation, l'inspecteur municipal est mandaté pour faire respecter la réglementation et fera des patrouilles régulièrement afin d'éviter les abus de quelques personnes qui n'ont pas de respect pour autrui.

Les agents de la *Sûreté du Québec* sont également avisés et lors de leur patrouille en bateau, ils verront à ce que le règlement soit appliqué.

Stationnement interdit – remorquage à vos frais.

Le Comité Municipal de Laniel tient à aviser la population que des panneaux de signalisation : « Stationnement interdit- remorquage à vos frais » seront installés à des endroits spécifiques : entre autres dans certaines virées pour le camion de déneigement et le camion de vidange. Vous pourriez avoir une infraction de la Sûreté du Québec ou faire remorquer votre véhicule à vos frais. Merci de respecter ces panneaux.

Nouveau

Comité d'éducation populaire

Un nouveau comité d'éducation populaire autonome (ÉPA) a été formé à l'automne 2017, à Laniel. Celui-ci sera soutenu par l'ORDET (Organisme régional de développement Éduco-Témis) qui est financé par le Programme de soutien aux organismes communautaires (P.S.O.C.).

Ce comité mettra sur pied différentes activités qui répondront aux besoins et intérêts des gens de notre localité. Ces activités seront présentées à la salle du bureau municipal de Laniel, pour la plupart de celles-ci. L'annonce de promotion de chacune des activités sera fixée sur le tableau d'affichage près des cases postales de Laniel.

Vous avez une idée de formations, d'ateliers, de sorties que vous aimeriez partager avec le comité pour une possibilité de présentation ? Contactez le 819-634-2168 et demandez Nancy!

Parc de la promenade



Avis aux sportifs de Laniel

Considérant que le village de Laniel ne possède pas d'infrastructures sportives telles qu'un aréna, une piscine publique et un gymnase, lorsque des résidents de Laniel utilisent ces services dans les municipalités voisines, un montant supplémentaire de non-résident leur est facturé. Considérant que plusieurs municipalités de la région remboursent ce montant supplémentaire à leurs résidents, le Comité municipal de Laniel a décidé par résolution en août 2014 de payer les frais supplémentaires sur présentation de la facture. Chaque cas sera analysé un par un et le Comité municipal de Laniel payera seulement pour les résidents permanents de Laniel.

Saviez-vous que...

Il est défendu de faire usage d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète à moins de 150 mètres de toute maison, tout bâtiment ou tout édifice selon l'article 6 du règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende.



Tourisme et événements

Pavillon Maurice Denis

Nous vous rappelons que le Pavillon qui est situé au parc de la Promenade est disponible pour les citoyens de Laniel. Vous avez un événement spécial ou un anniversaire à fêter, nous vous invitons à réserver le pavillon.

Abreuvoir : eau potable au parc de la Promenade.

À l'automne 2020, nous avons fait creuser un puits artésien pour pouvoir fournir la population et les touristes en eau potable. Un abreuvoir sera installé pour l'été 2021 près des toilettes publiques. Ce projet de 40 790\$ a été financé en partie par le Fond de Développement des Territoires, MRC (20 395\$) et 7000\$ de Loisir et Sport Abitibi Témiscamingue. Un puits commercial nécessite beaucoup plus d'analyse et d'autorisation pour le ministère de l'Environnement d'où le coût assez élevé.

Station de lavage de bateaux

Au printemps 2019, en collaboration avec l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT), une station de lavage de bateau mobile et autonome a été installée au Parc de la Promenade non loin de la toilette publique. Il est obligatoire de laver son embarcation (bateau, canoë, pneumatique) avant de la mettre à l'eau dans le but de préserver notre belle eau du lac Kipawa des espèces exotiques envahissantes.

Ce service est gratuit. Vous trouverez de la signalisation pour cette station de lavage sur le site du parc de la Promenade.

PARC DE LA PROMENADE



Murale historique





Mai, mois de l'arbre et des forêts

Des plants d'arbres divers seront disponibles après le 15 mai dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts. Informez-vous pour les dates de cueillette. Premier arrivé, premier servi. Ces plants sont fournis gratuitement par l'Association Forestière de l'Abitibi-Témiscamingue et le ministère des Ressources naturelles de la faune et des Parcs. Nous rappelons à la population que la plantation d'arbres en bordure d'un cours d'eau permet d'éviter ou de freiner l'érosion.

Pique-nique de la Baie Dorval

L'association des *Riverains de la Baie Dorval* invite les résidents de la Baie Dorval à un pique-nique le samedi **24 juillet 2021**. L'assemblée annuelle débutera à **10h00** de l'avant-midi pour se terminer à midi. Venez appuyer votre association en grand nombre. Le pique-nique suivra l'assemblée. Toutes les mesures concernant la Covid-19 seront respectées.

Lieu de la rencontre : **180, chemin Gagnon (garage de Léo et Lorraine Gagnon)**. Apportez vos chaises et vos jeux favoris. Au menu : hamburgers, hot dog et saucisses. **Aucun coût** de participation. Nous ne refusons pas les petits desserts! Venez en grand nombre vous amusez et faire connaissance avec vos voisins!

Promenade dans le village

Une promenade de **1.1 km** a été aménagée dans le village sur l'ancienne voie ferrée.

Cette promenade permet aux amateurs de marche ou de bicyclette de circuler en toute tranquillité. La circulation des VTT est permise pourvu qu'ils respectent la limite de vitesse à l'intérieur du village. Il est strictement interdit d'y circuler en automobile, camion ou tracteur.

Chemin de croix à la Baie Dorval

Un chemin de croix a été aménagé par monsieur John Dorval. Ce chemin de croix comporte 14 stations, a une longueur d'un kilomètre et se situe en face du 147 chemin Dorval. Une grosse croix vous annonce l'entrée du chemin. Vous êtes tous bienvenus.

Fête de la St-Jean



Murale historique : ça vaut le détour!

Une murale ayant pour thème l'histoire de Laniel a été conçue à l'été 2010 et 2012 par deux artistes de la région. Nous retrouvons sur cette murale l'école de 1933, le pont couvert, le train, etc... Cette murale se situe près du parc de la Promenade.

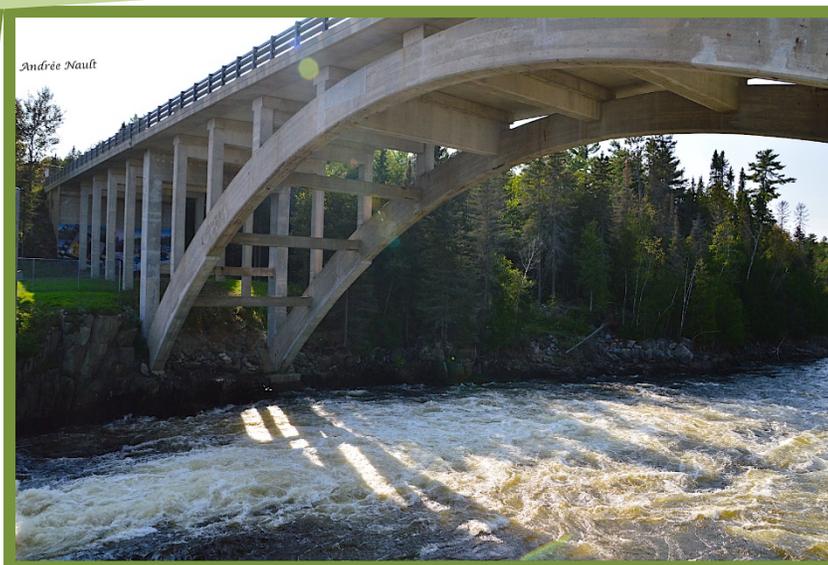
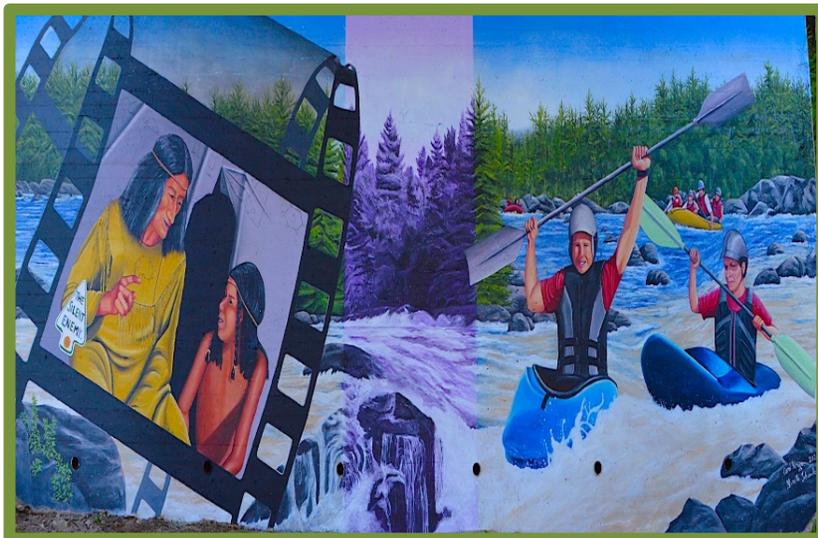
Le financement de cette murale a été rendu possible grâce à une subvention du *ministère de la Culture et de Ressources Faniel*.

Nouvelle murale sous le pont

À l'été 2020, une nouvelle murale a été réalisée par 2 artistes de la région soit Mesdames Carol Kruger et Ginette Jubinville. Cette murale se situe sous le pont et relate une partie de l'histoire de la rivière Kipawa. Le coût de ce projet a été de 15 600\$, financé en partie (4500\$) par l'entente de développement culturel de la MRC de Témiscamingue. La balance a été pris dans nos actifs pour les projets divers.

Fête de la St-Jean Baptiste le 24 juin 2021

Si les mesures de la santé publique le permettent, la Fête Nationale du Québec aura lieu le 24 juin 2021



Andrée Nault

Internet

Accès internet haute vitesse

L'organisme *Gestion de l'Inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT)* permet de faire l'installation de borne WiFi sans fil pour un accès internet sécuritaire à haute vitesse. Le Comité municipal de Laniel a donc fait l'installation de cette borne WiFi au bureau municipal qui permet à nos citoyens ou touristes d'avoir un accès internet à proximité du bureau municipal. Il n'y a pas de mot de passe, vous n'avez qu'à cliquer sur « Public ».



Animaux

Règlement concernant les animaux et applicable par la *Sûreté du Québec*

Saviez-vous que?

- Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son gardien ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.
- Un chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder deux mètres lors des promenades.
- Les faits, actes et gestes indiqués ci-après mentionnés constituent des nuisances et sont, à ce titre prohibé :
 - Lorsqu'un chien aboie ou hurle et que ces aboiements ou hurlements sont susceptibles de troubler la paix et le repos de toute personne, ou être un ennui pour le voisinage.
 - L'omission, pour le gardien d'un chien, sauf d'un chien-guide, d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien.
 - Le conseil autorise généralement tous les agents de la paix de la *Sûreté du Québec* à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant, à délivrer des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions du présent règlement et ainsi à procéder à son application.

Nous osons croire que chaque personne agira de façon responsable en respectant ses concitoyens et son environnement.

Nouveau depuis 2018

Médailles pour animaux

Nous avons un règlement concernant les animaux qui oblige les propriétaires de chiens et de chats de se munir de médaille. Le comité municipal, en décembre 2016, a autorisé l'organisme « Le Refuge du Témiscamingue » à vendre les médailles pour les chiens et les chats sur le territoire de Laniel. Cet argent servira à financer l'organisme qui verra à ramasser et s'occuper des chiens et chats abandonnés sur notre territoire. Le nombre d'animaux par logement sera également règlementé par la vente de ces médailles. Ce règlement est également applicable par la *Sûreté du Québec*.

Budgets

Dépenses prévisionnelles pour 2021

Postes	Montants
Législation	9 250
Rémunération	94 487
Frais de déplacement	1 000
Contribution de l'employeur	13 888
Frais de poste	1 100
Téléphone	2 000
Annonces, vœux	500
Assurances, CNESST	9 200
Entretien des chemins en été	25 000
Entretien des chemins en hiver	89 730
Permis, baux, cotisations et abonnements	1 500
Entretien des Écocentres	1 000
Fournitures de bureau	1 400
Électricité	4 000
Immobilisation	500
Entretien environnemental	13 000
Outils équipements de sécurité	7 000
Divers	17 000
Voirie municipale et fonds de réparation des chemins	33 000
Incendie et plan d'urgence (01)	115 000
Reer annuel (02)	1 500
Loisirs et sports	1 000
Dons	500
Puits (analyse et inspection annuelle)	3 000
Dépenses camion, vtt, tracteur	6 000
Services comptables et élection	6 000
TOTAL	457 555

01 : Un montant de 52 000\$ à été ajouté pour un réservoir souterrain à la Baie Dorval pour la sécurité incendie.

02 : Étant donné que la directrice travaille pour la municipalité depuis plus de 25 ans et qu'elle n'a jamais bénéficié d'une assurance retraite, le conseil a décidé de lui remettre un montant annuel de 1500\$ en REER.

Revenus prévisionnels pour 2021

Postes	Montants (\$)
Transfert terres publiques	39 518
Services TNO Les Lacs-du-Témiscamingue (chemin)	10 000
Services TNO Les Lacs-du-Témiscamingue (sécurité incendie)	10 000
Total	59 518

Taxes 2021

Postes	Montants (\$)
Budget prévisionnel 2021	457 555
Revenu prévisionnel 2021 (soustrait)	59 518
Montant taxable pour 2021	398 037

Taux de taxation pour 2021 : 1.0307

Taux de taxation de 2020 : 0.8951

Augmentation : 0.1356

Achat de machinerie 2020-2021 :

À l'automne 2020, nous avons fait l'achat d'un véhicule tout terrain (VTT) avec chenilles. Ce VTT sert pour entretenir les sentiers de ski de fond et de raquettes ainsi que le sentier pour se rendre au lac Laniel 1 pour la pêche hivernale à la truite mouchetée.

Durant la saison estivale, ce véhicule sera utile pour aller nettoyer les ponceaux et faire la surveillance des barrages de castors. Montant payé : 18 167\$. Reçu aide financière de Loisirs, sports Abitibi-Témiscamingue de 250\$.

Un tracteur Kubota avec bucket, rétrocaveuse et souffleuse à neige a été acheté en décembre dernier, pour un montant de 65 975\$. L'ouverture de quelques chemins, stationnement municipal et les emplacements où l'on retrouve les bornes sèches seront entretenus par ce tracteur durant la période hivernale. L'été, le tracteur servira pour la réparation des chemins, nettoyage, installation de certains ponceaux, etc... Nous n'aurons plus besoin de faire appel à un entrepreneur à chaque fois qu'il y a un problème de ce genre.

En mars 2021, nous avons fait l'acquisition d'un camion neuf Ford au montant de 41 050\$. Nous avons eu un rabais de 10 000\$ car nous sommes une municipalité.

L'argent pour ces trois machineries a été prises à même notre surplus (argent accumulé au fil des années). Ces montants ne touchent pas le budget 2021.

Dépenses de 2020

Postes	Budget 2020(\$)	Dépenses totales (\$)	Différence(\$)
Législation	15 600.00	8 961.09	6 638.91
Rémunération	55 000.00	66 237.05	(11 237.05)
Frais de déplacement	1 000.00	829.60	170.40
Contributions de l'employeur	15 970.00	29 624.90	(13 654.90)
Frais de poste	1 150.00	960.93	189.07
Téléphone	1 600.00	1 904.88	(304.88)
Annonces, vœux	400.00	527.32	(127.32)
Assurances, CNESST	8 000.00	9 175.64	(1 175.64)
Entretien des chemins en été	23 800.00	19 790.14	4 009.86
Entretien des chemins en hiver	80 630.00	81 373.28	(743.28)
Permis, baux, cotisation et abonnement	1 500.00	1 395.26	104.74
Entretien de l'Écocentre	1000.00	247.00	753.00
Fournitures de bureau	1 400.00	1 582.31	(182.31)
Électricité	4 000.00	4 074.33	(74.33)
Immobilisation	500.00	0.00	500.00
Entretien environnemental	12 500.00	13 458.09	(958.09)
Divers	20 000.00	19 476.14	523.86
Voirie municipale	16 000.00	19 192.47	(3 192.47)
Fonds de réparation des chemins	17 000.00	12 139.78	4 860.22
Outils et équipement de sécurité	10 000.00	4 288.10	5 711.90
Génératrice (plan d'urgence) (1)	15 000.00	0.00	15 000.00
Incendie et plan d'urgence	70 000.00	69 528.31	471.31
Dons	500.00	500.00	0.00
Loisirs et sports, projets divers	1 000.00	1 282.00	(282.00)
Service juridiques (2)	20 000.00	0.00	20 000.00
Service comptables	5 000.00	3 674.56	1 325.44
Total	398 550.00	370 223.18	28 326.82

(1) Le poste génératrice (plan d'urgence) : le gouvernement oblige les municipalités à installer des génératrices à chaque emplacement où sera situé le centre de coordination en cas de mesures d'urgence sur notre territoire. La génératrice est installée mais sera payée en 2021 à même notre surplus.

(2) Le poste service juridique : le montant 2020 est de 15 240.71\$ qui a été pris à même notre surplus.

Chemins municipaux en 2020

Améliorations effectuées sur les chemins municipaux en 2020

Chemin Baie McAdam

Dépenses	Montant (\$)
Fauchage de branches	400,00
Pièges de castors	500,00
Réparation du chemin	1 133,00
Total des dépenses	2 033,00
Financement	Montant (\$)
Budget de voirie municipal	2 033,00
Total	2 033,00

Chemin Baie Dorval

Dépenses	Montant (\$)
Fauchage de branches	300,00
Fossé	735,00
Ponceau et installation	2 153,00
Couper un gros pin près du chemin	1 575,00
Total des dépenses	4 763,00
Financement	Montant (\$)
Budget de voirie du CMLI	4 763,00
Total	4 763,00

Chemin Baie des Plongeurs

Dépenses	Montant (\$)
Refaire la surface de roulement (0,6 km)	8 490,00
Fauchage de branches	200,00
Castor	246,00
Total des dépenses	8 936,00
Financement	Montant (\$)
Subvention du programme d'aide à la Voirie locale	8 000,00
Budget de voirie du CMLI	936,00
Total	8 936,00

Chemin du ski

Dépenses	Montant (\$)
Fauchage de branches	150,00
Dynamiter un fossé + pelle mécanique	4 952,00
Réparation du chemin	900,00
Total des dépenses	6 002,00
Financement	Montant (\$)
Budget de voirie du CMLI	6 002,00
Total	6 002,00

Fabrication de 8000 tonnes de concassé entreposé dans le secteur de la Baie McAdam, qui servira pour nos chemins municipaux, particulièrement chemin Baie McAdam et chemin Baie des Plongeurs	59 316,00
Subvention d'un fond d'aide	15 000,00
Budget du CMLI (surplus et fond pour réparation chemin)	44 316,00

La nature à le pouvoir magique de te purifier, te guérir, te consoler et te ressourcer. Plus on s'émerveille devant la nature, plus elle nous offre ses merveilles.



NE PAS INCLURE CETTE PAGE, JE NE SUIS PAS CAPABLE DE L'ENLEVER.

MERCI, SUSIE